z:\martin\conseil - délibérations\cc 03.09.2024 mb1 cpas 2024.doc

Du registre aux délibérations du conseil Communal de cette Commune a été extrait ce qui suit:

Séance publique du 3 septembre 2024

PRESENTS :
M. M. CAPRASSE, Bourgmestre-Président;
J. DEVILLE, M. KNODEN, P. CARA,
J. GUILLAUME, Echevins;
C.FETTEN, C. PHILIPPART, M. PHILIPPE,
A. LAMBORELLE, A-S. GADISSEUX, N. GERADIN,
V. PENOY, C. CRINS, F. MATHURIN,
P. DUBUISSON, F. MARVILLE, M. BUYTAERT
Conseillers communaux.
J-Y BROUET, Directeur général.

Projet de délibération

OBJET : CPAS de Houffalize – Exercice 2024 – Modifications budgétaires n°1

Le Conseil Communal,

Vu les délibérations du Conseil de l'action sociale du 18 juillet 2024 décidant de modifier les services ordinaire et extraordinaire du budget 2024 du CPAS de Houffalize comme suit :

1 / Service Ordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial/M.B. précédente	8.043.851,28	8.043.851,28	
Augmentation	308.018,73	582.725,19	-274.706,46
Diminution	205,35	274.911,81	274.706,46
Résultat	8.351.664,66	8.351.664,66	

2/ Service Extraordinaire

	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial/M.B. précédente	286.000,00	286.000,00	
Augmentation	148.967,38	148.967,38	0,00
Diminution	31.000,00	31.000,00	0,00
Résultat	403.967,38	403.967,38	

Vu la loi organique des centres publics d'action sociale et notamment son article 112 bis ;

Vu la communication du dossier au Receveur régional (Directrice financière) faite en date du 25 juillet 2024, conformément à l'article L1124-40, § 1er, 3° du CDLD ;

Vu l'avis de légalité émis par le Receveur régional (Directrice financière) en date du2024 ;

Sur proposition du Collège communal,

Après en avoir délibéré par voix pour, voix contre et abstention ;

DECIDE

D'approuver les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°1 du CPAS de Houffalize votées par le Conseil de l'action sociale en date du 18 juillet 2024 telles que présentées.

Fait en séance publique, date que dessus,

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur Général,
(s) J-Y. BROUET

Le Bourgmestre,
(s) M. CAPRASSE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Directeur Général,
J.Y. BROUET

Le Bourgmestre,
M. CAPRASSE

Projet de délibération